

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil seize, le 25 janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 18 janvier 2016

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	52
Votants :	53
Pour :	53
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Annie MARTY représente Jean-Marie SALVETAT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD, Yves THOMASSON représente Dominique DURAND.

EXCUSÉS

Titulaires : Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Francis VALADE, Coralie DAUBISSE, Pierre DELMON, Roger LAROUQUIE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Engagement d'une modification des P.L.U. de la commune de Azerat et de Bars

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que les P.L.U. des communes de Azerat et Bars actuellement applicable ont été approuvés le 27/06/2013. Il expose que certaines dispositions doivent être modifiées pour tenir compte de l'évolution de la situation de la commune, à savoir :

- La modification des règlements d'urbanisme afin de permettre la construction d'annexes et d'extensions à l'habitation dans les zones A et N des PLUs, ainsi que la construction de bâtiments agricoles en zone N du PLU de Azerat.

Le Conseil Communautaire,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L 123-13 et L 123-19,

VU l'article L123-8 du code de l'urbanisme,

VU les PLU approuvés par délibération du conseil communautaire « Causses et Vézère » le 27 juin 2013,

ENTENDU l'exposé de M. le Président,

Considérant par conséquent qu'il y a lieu d'actualiser des dispositions du P.L.U. pour prendre en compte les éléments nouveaux ci-dessus exposés

Après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité** :

- **d'engager** une procédure de modification du P.L.U. pour permettre les actualisations nécessaires,

- **de donner autorisation au Président** :

* pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à la modification du P.L.U.

* pour effectuer toutes démarches en vue de la nomination d'un commissaire enquêteur afin de soumettre le dossier de modification à l'enquête publique

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 26/01/2016.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20160125-DE2016002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2016